# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU MARDI 16 MARS 2010

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

**M. RAGU**

**LE CADRE GENERAL**

Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (article L .2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les perspectives prises en compte sont les suivantes :

Revalorisation des bases d'imposition : 1,2 %

Taux évolution de la DGF : + 0,6% (voir infra)

**La D.G.F.**

La loi de finances pour 2010 prévoit que cette dotation augmentera de 0,6 % par rapport à celle de 2009. Par contre, eu égard à la baisse de certaines composantes de la DGF (ainsi, le complément de garantie de la dotation forfaitaire diminue de 2%), le montant global de la Dotation baisse de 0,61%, le montant attribué s'établissant à **1.034.420 €** (à rapprocher des 1.040.808 € de 2009).

## LA FISCALITE

### a) L'imposition « ménage »

L'évolution des bases se présente comme suit :

| Bases | **Bases notifiées 2008** | **Bases notifiées 2009** | **Bases notifiées 2010** |
|---|---|---|---|
| **Taxe d'habitation** | 11 289 349 € | 11 695 000 € | **11 835 340 €** |
| **Taxe foncière (bâti)** | 7 983 689 € | 8 297 000 € | **8 396 564 €** |
| **Taxe foncière (non bâti)** | 61 422 € | 62 300 € | **63 048 €** |
| Total | 19 334 460 € | 20 054 300 € | 20 294 952€ |

**Depuis 1996,** les taux d'imposition appliqués sur ces bases sont les suivants :

Taxe d'Habitation : **9,83**
Taxe Foncière Bâti : **13,18**
Taxe Foncière non Bâti : **49,03**

A taux identiques, le produit attendu se détaille comme suit :

| | Produits 2008 | Produits 2009 | Ecart 2008/2009 | Produits 2010 | Ecart 2009/2010 |
|---|---|---|---|---|---|
| T.H | 1 111 871 € | 1 149 619 € | 37 748 € | 1 163 414 € | 13 795 € |
| F.B | 1 042 011€ | 1 093 545 € | 51 534 € | 1 106 667 € | 13 122 € |
| F.N.B | 30 202 € | 30 546 € | 344 € | 30 912 € | 366 € |
| Total | 2 184 084 € | 2 273 710 € | 89 626 € | 2 300 993 € | 27 283 € |

La répartition du produit entre les différentes taxes permet de mesurer l'effort fiscal consenti par la population. Cet effort est égal au produit des 3 taxes (taxe d'habitation, taxes foncières) divisé par leur potentiel fiscal respectif, soit (2 300 993 /3 422 653) = **67,22%** (69.95% en 2009)

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe. C'est l'indice de la «richesse fiscale ».

Le potentiel fiscal d'Etréchy est de :

| Taxe | Bases 2010 | Taux moyen national 2009 | Produit théorique |
|---|---|---|---|
| T.H. | 11 835 340 € | 14,97 | 1 771 750 € |
| F.B. | 8 396 564 € | 19,32 | 1 622 216 € |
| F.N.B. | 63 048 € | 45,50 | 28 687 € |
| | | | **3 422 653 €** |

### b) la Taxe Professionnelle

Depuis la création de la Communauté de Communes en 2003, la Taxe Professionnelle est versée directement à cette dernière. Un retour de TP s'effectue au profit des communes, correspondant au

produit total perçu par la Communauté l'année précédant sa création minoré du montant des charges transférées.
Pour 2010, ce montant s'élève à **330 837,58 €.** La diminution d'environ 14 000 € (344 462 € en 2009) appert directement du réajustement des participations des communes établies sur la base de la population des communes du territoire, ainsi que de la création d'un poste de policier supplémentaire pour laquelle chaque commune apporte sa contribution per capita.

Par ailleurs, une dotation de solidarité communautaire a été mise en place dès l'origine de la Communauté au cas où les bases de TP d'une commune dépasseraient celles de 2003, majorées de 15%. Cette dotation est limitée à 50% du produit nouveau.
Pour 2010, malgré la récente réforme de la Taxe Professionnelle, il est proposé au Conseil Communautaire de conserver les mêmes montants de cette dotation que ceux versés en 2009, puisque cette année est transitoire (ressources fiscales garanties par l'Etat à hauteur des ressources de 2009). Dès lors, la Commune d'Etréchy sera éligible au versement d'une dotation à hauteur de 41.459 €.

**c) la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

La TEOM est votée par la Communauté de Communes. Le taux appert directement du rapport entre les besoins financiers du service (coûts de la collecte et du traitement, locations de bennes, achats et distribution de sacs, etc) et les bases d'imposition qui sont signifiées par les services fiscaux.
Les coûts de la collecte sont maîtrisés au travers d'un marché public dont le terme est fixé au 31 décembre 2010. Dans cette perspective, un nouvel appel d'offres sera lancé, mais sur une base élargie, puisque, dès 2011, la Communauté de Communes assurera la collecte sur les 6 communes (Auvers, Boissy le Cutté, Bouray, Janville, Torfou, Villeneuve) pour lesquelles le Syndicat sera dissous.
Par contre, les coûts du traitement sont issus des délibérations du SIREDOM. Pour 2010, même s'il convient de relever une baisse significative des coûts de traitement, il faut également prendre en considération l'introduction nouvelle de « charges fixes » du SIREDOM dont le montant a été fixé par le comité syndical à 9 € HT par habitant.
Le taux ne devra donc pas connaître de changement (7,38% en 2009)

**LA DETTE**

La dette constitue une dépense importante pour toute collectivité, dans la mesure où le recours à l'emprunt s'impose dans nombre de cas pour équilibrer les coûts de réalisation des différentes opérations.
Le tableau ci-dessous indique le capital restant dû au 1er janvier de chaque année, hors réaménagement de dette.

| **Capital restant dû au 1er janvier** | |
|---|---|
| 2010 | 5 580 033 € |
| 2011 | 4 975 755 € |
| 2012 | 4 446 313 € |
| 2013 | 3 902 977 € |
| 2014 | 3 345 122 € |
| 2015 | 2 772 099 € |
| 2016 | 2 228 791 € |
| 2017 | 1 784 749 € |
| 2018 | 1 428 289 € |
| 2019 | 1 107 000 € |

L'encours de la dette par habitant sera de (5 580 033 / 6252) = **892,52 €** au 1er janvier 2010, à rapprocher des 881.38 € au 1er janvier 2009.

Le remboursement de la dette se répartit sur deux « canaux » distincts :
- les intérêts sont inscrits en dépenses sur la section de fonctionnement
- le capital (amortissement) affecte la section d'investissement

| | Intérêts | Amortissements | Annuité |
|---|---|---|---|
| **2010** | 215 612 € | 604 278 € | 819 889 € |
| **2011** | 197 794 € | 529 441 € | 727 236 € |
| **2012** | 175 222 € | 543 336 € | 715 558 € |
| **2013** | 151 965 € | 557 854 € | 709 819 € |
| **2014** | 128 087 € | 573 023 € | 701 110 € |
| **2015** | 104 035 € | 543 307 € | 647 344 € |
| **2016** | 81 780 € | 444 042 € | 525 821 € |
| **2017** | 65 033 € | 356 460 € | 421 493 € |
| **2018** | 51 648 € | 321 288 € | 372 937 € |
| **2019** | 39 343 € | 320 156 € | 359 498 € |

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

* Le Fonctionnement

1) En ce qui concerne les recettes :

a) la fiscalité
Concernant les trois taxes sur lesquelles le Conseil Municipal sera appelé à voter les taux (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non-Bâti), il est proposé de limiter l 'augmentation de la pression fiscale à celle induite par la seule revalorisation des bases telle que prévue par la loi de finances, et à l'exclusion de toute majoration de taux.

b) le produit des services
Les recettes provenant de la participation des usagers des services sont déjà fixées pour la plupart d'entre elles puisque les modifications tarifaires s'appliquent par année scolaire. Ces services sont les Restaurants Scolaires et le Conservatoire de Musique.
Les plafonds de ressources servant à la détermination des tranches de quotient pour ces deux services restant sous compétence communale devront être réévalués du taux de l'inflation.

c) la DGF
Le montant de cette dotation pour 2010 s'établit à **1.034.420 €**

2) En ce qui concerne les dépenses :

a) les frais de personnel
Une revalorisation de l'indice 100 (traitement de base des fonctionnaires) devrait intervenir à hauteur de 0,5 % en juillet.

Il est donc proposé une inscription de la masse salariale calculée selon les effectifs et caractéristiques connues au 1er janvier 2010, prenant en compte à la fois cette perspective d'augmentation et les coûts inhérents à l'organisation des élections régionales.

b) l'autofinancement

Il est proposé d'inscrire un montant d'autofinancement autorisant l'amortissement de la dette et une couverture partielle des investissements (nets de subvention).

c) Les dotations subventions

Pour ne pas provoquer une dépréciation des dotations versées, il en est proposé leur relèvement systématique à hauteur du taux d'inflation connu au 1er janvier 2009, soit + 0,9%.

* L'Investissement

1) En ce qui concerne les dépenses :

Les dépenses d'investissement pour 2010 sont constituées des Restes à Réaliser de 2009 complétés par des inscriptions nouvelles.

- Les Restes à Réaliser 2009 apparaissent

En dépenses : à hauteur de 501.391 €

dont principalement : la réfection de la cour de l'école maternelle des Lavandières (49.629 €)

la participation pour la protection phonique (93.464 €)

divers travaux de voirie (231.747 €)

En recettes : à hauteur de 860 294 €

dont principalement : la mobilisation d'emprunts versés après le 31/12/2009 (700.000 €)

- Les inscriptions nouvelles (montants TTC)

Au-delà d'opération de renouvellement de matériel, ces opérations concerneront essentiellement

- la réfection de toiture du club des boulistes (30 000 €)
- l'achat d'un tracteur (40 000 €)
- l'éclairage public (36 000 €)
- la réfection du parking de la gare
- la réalisation de travaux de voirie (remise en état d'un grand nombre de chaussées détériorées et réfection lourde selon une priorisation en phase d'achèvement)
- la création d'un ascenseur en Mairie (230.000 €)
- l'acquisition d'un second véhicule Goupil

2) En ce qui concerne les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- des subventions/participations, de l'Etat, la Région ou du Département
- des emprunts
- du Fonds de compensation de la TVA
- de l'autofinancement

Au titre des subventions /participations

La réalisation de travaux de voirie pourra s'inscrire dans le cadre d'un contrat quinquennal à passer avec le Conseil Général (env. 500.000 €)

L'ascenseur en Mairie devrait être éligible à la DGE (114.300 €)

Au titre de l'emprunt,

Il serait souhaitable de prévoir une enveloppe maximale de l'ordre de 500 000 à 600 000 €.

À titre du FCTVA,

Le Fonds de Compensation de la TVA de 2010 au titre des opérations de 2008 s'élève à 142 700 €.

A titre de l'autofinancement,

Hors amortissements, la recherche d'un autofinancement moyen de 50% des investissements nets de subvention restera d'actualité.

Au titre de cession, il conviendra de prévoir celle des terrains au lieu-dit saint Nicolas sous forme de dation (valeur 450.000 €) et le remplacement de véhicules.

M. GAUTRELET :

Ce deuxième débat d'orientations budgétaires de la mandature par cette assemblée marque un tournant important.

En effet, l'exercice 2009 pouvait être jugé peu lisible par une année tronquée avec le recours administratif et le nouveau scrutin municipal. Pour 2010, aucun aléa ne vient perturber notre discernement pour analyser les ingrédients présentés dans ce débat d'orientations budgétaires.

Sur le cadre général, nous observons une stagnation des recettes communales. La revalorisation générale de 1.2% minorée par l'inflation connue de 0.9% et par la baisse de la DGF de 0.61% ramène le solde à - 0.31%.

Parallèlement, nous observons une hausse du potentiel fiscal communal avec un écart de + 158 296 €. Au global, nous observons une baisse de l'effort fiscal de 2.7%.

A cette baisse, il convient de rajouter une moindre part de la réversion de la Taxe Professionnelle provenant de la Communauté de Communes - 14 000 €.
Je note aussi la faiblesse de la Taxe Professionnelle par rapport à la Taxe d'habitation : 330 837 € contre 11 835 340 €, ce qui est en deçà des ratios espérés. L'ensemble de la pression fiscale est supporté aujourd'hui par les particuliers. Pour 2010, la taxe des ordures ménagères est stabilisée après une hausse de 3.45% pour l'exercice 2009.

Concernant cette taxe, est ce que la hausse des frais de stockage des tonnages issus des encombrants et des services techniques (loi dite du Grenelle II sur l'environnement) est absorbée par cette augmentation de 3.45% votée en 2009 ?

Un rapport du syndicat SIREDOM présentant son activité et son fonctionnement est-il prévu au Conseil?

Un audit sur la qualité de services de la société ESD, chargée du ramassage des ordures, a-t-il été diligenté avant l'arrivée des 6 nouvelles communes entrantes ?

Concernant la dette, je ferai plusieurs remarques :

- Nous avons une stabilisation de la dette avec 892 € d'encours/habitant ce qui équivaut au niveau de 2008 à 890 €/hab.

- L'encours global diminue par la non - affectation de nouvelles créances sur l'exercice. (819 889 € contre 854 830 €)

Par ailleurs, je suggère de profiter de l'inflation basse et des taux particulièrement attractifs (2-3%) pour poser la question d'affecter des emprunts sur des investissements lourds dont la Commune a tant besoin.

Ces remarques me conduisent aux orientations budgétaires du volet investissement : les nouvelles inscriptions semblent réduites à la portion congrue.
Où sont passés les projets de 3ème cimetière et d'une nouvelle piste d'athlétisme par exemple ? Le reste à réaliser apparaît important, comment expliquez-vous le montant indiqué de 231 744 € ?
Sur l'emprunt, à quel projet a été affecté le crédit de 700 00 € prévu initialement pour l'usine de pompage des eaux de la Juine ?

Sur les recettes d'investissement, comment expliquez-vous l'écart du Fond de compensation de la TVA par rapport à 2009 (143 000€ contre 302 000 €) ?

Les perspectives d'un budget 2010 « bon père de famille » laissent penser au contraire à un projet de budget « petit bras ».
- baisse des recettes globales
- baisse de la dette à laquelle s'ajoute une baisse significative des projets d'investissements.
- baisse des recettes d'investissements (FCTVA)

Et pourtant, les besoins d'Etréchy sont exponentiels. Nous attaquons le col du Tourmalet (Chat de mauvais détour) avec un tricycle d'écolier : la défaillance guette.
Enfin, concernant le volet Eau et Assainissement je remarque l'importance de l'écriture consacrée au traitement des odeurs olfactives liées au séchage des boues de la station.

Une étude récente a-t-elle été faite sur le reste à vivre de cette station d'épuration ? Sur son cycle de vie, où en sommes-nous des frais liés à l'entretien ?

Et combien coûterait une nouvelle station aux technologies plus abouties ?

M. RAGU répond qu'il est temps de marquer une pause au niveau des emprunts. Le niveau d'emprunt est lié au niveau des recettes de fonctionnement attendues et même si les taux sont bas ce n'est pas une justification suffisante pour recourir aux emprunts de manière inconsidérée. En tout état de cause l'emprunt de 700 00 € concerne le budget général et non le budget de l'eau.

Le portefeuille d'emprunt est aujourd'hui régulier et cohérent, avec une attention sur la stabilité de la dette.

Concernant les investissements, l'essentiel va être consacré aux travaux de voiries et de trottoirs qui engendrent des coûts assez lourds.

Les 231 744 € de restes à réaliser sont des travaux qui sont en cours (Avenue d'Orléans). Les comptes rendus du SIREDOM sont bien entendu à disposition.

M. BOURGEOIS rappelle que la taxe d'ordures ménagères est votée à l'échelon de la Communauté de Communes. Il précise également qu'à la question du coût de la station d'épuration, il s'agit d'un affermage et que cela ne coûte rien à la Commune.

M. BERNARD demande s'il y a une programmation des investissements sur les 4 années à venir et quelles sont les marges de manœuvre.

M. RAGU répond que la programmation pour les années à venir n'est aujourd'hui pas disponible. Les travaux de voiries et trottoirs seront planifiés pour les 5 ans à venir. L'expérience du Boulevard Salvador Allende, les travaux de la Roche Benotte, et la route de Vaucelas seront, en tout état de cause, les premières actions à conduire.

M. HERVOIR se demande si l'écart des restes à réaliser entre les dépenses et les recettes sera basculé sur 2010.

M. RAGU répond que sur un exercice donné il y a des restes à réaliser, qui correspondent à des opérations engagées, cela correspond aux dépenses. En recettes certaines opérations engendrent des subventions. Les dossiers de demandes de subventions étant souvent lourds à constituer, il arrive que ces dernières soient versées sur l'exercice n+1.

M. GLEYZE demande si une mutualisation avec les autres Communes n'aurait pas été opportun pour l'acquisition du tracteur.

M. RAGU explique que le tracteur ne servira pas qu'au déneigement mais à bien d'autres travaux effectués tout au long de l'année.

M.GLEYZE demande si le sujet de la réfection de la cour de l'école maternelle a été vu par la Commission Travaux et s'il n'y avait pas une autre solution que l'imperméabilisation des terrains.

M. RAGU indique que c'était une opération urgente et que les principaux intéressés que sont les enseignants et les parents d'élèves étaient demandeurs.

M GLEYZE demande des explications sur le lien entre la Taxe Professionnelle et le policier supplémentaire.

M. RAGU explique que le retour de TP aux communes est minoré des charges transférées par chaque commune à la Communauté. L'embauche par la Communauté de Communes d'un policier supplémentaire a été financée en intégralité par les communes au prorata de leur nombre d'habitants. De plus, la CLET a réévalué la population de chacune des communes en fonction des éléments du dernier recensement.

## BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### I) Concernant le SERVICE DE L'EAU

Tout comme les années précédentes, le budget de l'eau est exempt de dettes. Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe dont le montant pour 2009 s'élève à **70.514,64 €.**

Pour 2010, ce service devra nécessairement connaître tout ou partie de la réalisation des travaux pour la réalisation de l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux du plateau de Beauce. Les coûts estimés pour cette opération s'établissent à **520.000 € HT**. Un emprunt devra être appelé en équilibre.

M RAGU indique qu'au vu de l'obligation de changement des compteurs d'eau de la commune un **calendrier a été établi avec la SEE. En ce qui concerne le financement, un avenant va être proposé** afin d'utiliser une partie des ressources gelées au titre des échanges de canalisations, pour changer les compteurs d'eau.

### II) Concernant le SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les données budgétaires 2010 devront tenir compte de l'annuité qui se répartit comme suit :

| | |
|---|---|
| Montant annuité : | **34 594 €** répartie comme suit : |
| Amortissement : | **27 718 €** |
| Intérêts : | **6 876 €** |

(Capital restant dû au 1er janvier 2010 : 319 146 €)

Le montant des surtaxes perçues en 2009 pour ce service s'élève à **57 012.12 €.**

L'état de la dette se présente comme suit pour les années à venir :

| | Intérêts | Amortissements | Annuité |
|---|---|---|---|
| **2009** | 7 707 € | 27 126 € | 34 833 € |
| **2010** | 6 876 € | 27 719 € | 34 595 € |
| **2011** | 5 975 € | 28 381 € | 34 356 € |
| **2012** | 5 010 € | 26 025 € | 31 035 € |
| **2013** | 4 267 € | 22 007 € | 26 273 € |
| **2014** | 4 028 € | 22 007 € | 26 035 € |
| **2015** | 3 789 € | 22 007 € | 25 796 € |
| **2016** | 3 560 € | 22 007 € | 25 567 € |
| **2017** | 3 312 € | 22 007 € | 25 318 € |
| **2018** | 3 073 € | 22 007 € | 25 080 € |

Le service de l'Assainissement est éligible à deux primes distinctes versées par l'Agence de l'Eau :

- la prime AQUEX (Aide à la Qualité de l'Exploitation) qui récompense la collectivité de ses efforts pour améliorer son service. Le montant perçu en 2009 est de 12.545 € (contre 10.826 en 2008).
- la prime pour épuration qui récompense la qualité du traitement des eaux usées, traduite par le rendement épuratoire de la station. En 2008, cette prime s'est élevée à 66.909 €. Depuis 2009, cette prime est versée en deux fois (un acompte et un solde).
  L'acompte reçu en 2009 était de 53 527 €.

Les investissements sur ce service pour 2010 prévoient :

- la reprise du canal de comptage de la station (**6 000 €**)
- l'étude préalable et la mise en œuvre d'une solution pérenne pour la suppression des nuisances olfactives de la station de séchage des boues. (**env. 200.000 €**)

NOTA : la réalisation d'actions importantes, sur le plan financier, concernant l'ensemble de nos 3 budgets, nécessitera d'être particulièrement attentif à la gestion de notre trésorerie.

**M GAUTRELET** demande la raison pour laquelle il faut régulièrement remettre des sommes conséquentes au niveau de la station d'épuration

**M BOURGEOIS** indique que les investissements sont financés par l'emprunt Il souhaiterai qu'on lui démontre que des investissements importants et réguliers s'effectuent sur cette station. Il précise également que cette station d'épuration fut primée par l'Agence de Bassin Seine Normandie agrémentée d'une prime de 66.000 €.

**M GAUTRELET** demande le cycle de vie de cette station.

**M BOURGEOIS** répond que la Commune d'Etréchy depuis la fin de la Guerre a été l'une des villes leaders sur l'assainissement des eaux usées. Une filière biologique fut créée afin de traiter les effluents et les nitrates et a une durée de vie d'environ 30 ans. Au départ le procédé ne devait pas avoir de mauvaises odeurs, à l'usage on s'aperçoit de l'utilité de faire une tour de désodorisation.

Le Conseil Municipal dit avoir débattu des Orientations Budgétaires 2010.